



CLINIQUE DOCTORALE AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit international
des droits de l'homme

www.aixglobaljustice.org

KOSOVO

**Traditions kosovares et
dette de sang**

Février 2025

Ce travail a été réalisé sous la coordination de membres de la Clinique doctorale de droit international des droits de l'homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériaux accessibles au public. Bien que nous nous efforçons d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'*Aix Global Justice* ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

Aix Global Justice ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

La dernière mise à jour date du 28 février 2024.

Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :

Louise Mbengue Djemba et Wilfried Adou, Coordinateurs généraux de la Clinique Aix Global Justice

aixglobaljustice@gmail.com
aixglobaljusticeclinic@proton.me

Demande de recherche :

1. Quelle est de manière générale la place de la femme mariée dans la société au Kosovo ?
2. Qu'en est-il aujourd'hui de la protection des femmes au Kosovo par la justice ? Et plus précisément à l'égard des femmes maltraitées par leur mari ?
3. Que savons-nous de la tradition Kosovare du « conseil des anciens » ?
4. Qu'en est-il à ce jour des « dettes de sang » ?
5. Peut-on trouver des informations liées à la corruption des services de police au Kosovo ?

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	5
1. QUELLE EST DE MANIÈRE GÉNÉRALE LA PLACE DE LA FEMME MARIÉE DANS LA SOCIÉTÉ AU KOSOVO ?	6
2. QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI DE LA PROTECTION DES FEMMES AU KOSOVO PAR LA JUSTICE ? ET PLUS PRÉCISÉMENT À L'ÉGARD DES FEMMES MALTRAITÉES PAR LEUR MARI ?	10
2.1. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	10
2.2. VIOLENCES DOMESTIQUES : QUELQUES CHIFFRES	11
2.3. RÉPONSE DES INSTITUTIONS	15
2.3.1. <i>La police</i>	15
2.3.2. <i>La justice</i>	16
2.3.3. <i>Les services de soutien et d'accueil</i>	19
3. QUE SAVONS-NOUS DE LA TRADITION KOSOVARE DU « CONSEIL DES ANCIENS » ?	21
4. QU'EN EST-IL À CE JOUR DES « DETTES DE SANG » ?.....	22
4.1. DÉFINITION ET CONTEXTE	22
4.2. LA DETTE DE SANG AU KOSOVO	24
4.3. ÉVOLUTION	25
4.4. DETTE DE SANG ET ASILE.....	25
5. PEUT-ON TROUVER DES INFORMATIONS LIÉES À LA CORRUPTION DES SERVICES DE POLICE AU KOSOVO ?	26
BIBLIOGRAPHIE.....	28

Synthèse générale

Le Kosovo est un pays enclavé des Balkans occidentaux, il est bordé par la Serbie, la Macédoine du Nord, l'**Albanie** et le Monténégro. Sa capitale, Pristina, est le centre politique et économique du pays. Il compte **environ 90% d'Albanais** parmi sa population et abrite également des minorités serbes, bosniaques, turques et roms. Le Kosovo a déclaré son indépendance de la Serbie en 2008 mais sa souveraineté reste **contestée** par de nombreux Etats. Le pays est également marqué par des **traditions ancestrales, issues notamment du Kanun**, code de droit coutumier **médiéval**, dont l'objectif était notamment de contenir les querelles entre clans et familles en introduisant des règles encadrant le **règlement de compte**.

Au Kosovo, les **femmes mariées** évoluent dans une société à forte **tradition patriarcale**, où les **normes culturelles** et les structures familiales influencent profondément leur **rôle et leur statut**. Selon le droit coutumier du **Kanun**, les femmes vivent souvent avec la famille de leur époux après le mariage et n'ont **pas droit à la propriété de leurs biens**. Cette situation est exacerbée par des pratiques telles que les **mariages forcés**, notamment au sein des communautés rom, ashkali et égyptienne, où 11,6 % des filles étaient mariées avant l'âge de 15 ans en 2016.

Depuis 2015, le **Kosovo a renforcé son cadre légal**. Cependant, les **violences domestiques persistent**, avec 2959 cas en 2024. Les **réponses policières et judiciaires restent défaillantes**, marquées par la culpabilisation des victimes, des peines légères et une **mauvaise application des ordonnances de protection**. L'accès aux centres d'accueil est restreint aux victimes ayant déposé plainte et les centres de travail social offrent un **soutien insuffisant** en raison d'un personnel mal formé.

Le Kanun, codifié au 15ème siècle, régit la réconciliation des dettes de sang, où le conseil des anciens agit comme médiateur pour obtenir la réconciliation entre familles, souvent par le biais d'une somme d'argent appelée "prix du sang". Pour les Albanais, chrétiens comme musulmans, le conseil des anciens reste une alternative à la justice nationale, perçue comme plus légitime et efficace. Cette tradition ancestrale a pris de l'ampleur après le démantèlement de la Yougoslavie.

L'une des autres règles au cœur du kanun est celle de la **dette de sang, appelée « gjakmarrje »**. C'est une règle ancienne, qui consiste notamment à « venger le sang par le sang ». C'est l'homme qui est le détenteur de l'honneur dans une famille et lorsque celui-ci est bafoué, la **vengeance** doit se faire par le sang. Ainsi, un **meurtre doit être vengé par le meurtre** d'un homme de la famille du coupable. Cette pratique est présente en Albanie et dans nombre de ses pays voisins comme la Serbie ou le **Kosovo**. Bien que les chiffres soient en baisse, et ce notamment grâce au renforcement de la répression des crimes de vendetta, la **pratique de la dette de sang existe toujours**.

Le Kosovo est profondément affecté par la **corruption au sein de sa police**, comme en attestent de nombreux indicateurs et documents officiels. Celle-ci s'étend des pots-de-vin versés lors de simples contrôles routiers à des formes de corruption à grande échelle, impliquant le **crime organisé**, notamment dans le trafic de drogue, et atteignant les **plus hautes sphères du pouvoir**. Cette réalité touche même **EULEX**, la mission de l'Union européenne censée garantir la sécurité, la justice et l'intégrité des forces de police.

1. Quelle est de manière générale la place de la femme mariée dans la société au Kosovo ?

Au Kosovo, les femmes mariées évoluent dans une société à forte tradition patriarcale, où les normes culturelles et les structures familiales influencent profondément leur rôle et leur statut. Selon le droit coutumier du Kanun, les femmes vivent souvent avec la famille de leur époux après le mariage et n'ont pas droit à la propriété de leurs biens. Cette situation est exacerbée par des pratiques telles que les mariages forcés, notamment au sein des communautés rom, ashkali et égyptienne, où 11,6 % des filles étaient mariées avant l'âge de 15 ans en 2016.

Source : *Assessment of the alignment of Kosovo's laws, policies and other measures with the standards of the Istanbul Convention.* Council of Europe, 2022.

“Notwithstanding the above, **high structural gender inequalities remain in Kosovo***, affecting women’s socio-economic rights and empowerment, including women’s access to employment, property and inheritance rights. By contrast, constitutional, legal and policy frameworks guarantee and promote women’s equal access to property and inheritance. **For instance, the Administrative Instruction on Special Measures for the Registration of Joint Immovable Property on Behalf of Both Spouses adopted in 2016 states that public officials, notably in municipalities, shall apply temporary special measures to increase the number of women registered as joint owners.** Over recent years, the number of people registering joint property has gradually increased, but remains low. Thus, women’s practical access to property is hampered by the public authorities’ lack of capacity to verify the validity of cadastral data as well as by the strong socio-cultural beliefs based on patrilineal and patrilocal norms stating that only men should own or inherit properties. **Research and anecdotal evidence indicate that men do not systematically register joint property under their spouse’s name in addition to their own, and that women still renounce claiming property and inheritance due to a lack of knowledge about their rights and pressure from their partners, relatives or in-laws.** [...] The Law on Family provides that “property acquired through work during the course of the marriage is jointly owned”, and that in disputed cases, courts shall consider as a spouse’s contribution “not only personal income” but also “children’s care, conduct of housework, care and maintenance of property”. Nonetheless, according to media and civil society reports, lengthy court procedures and court decisions that overlook or undervalue unpaid childcare and housework prevent women from accessing their right to joint property foreseen under the **Law on Family**. Other barriers include husbands’ alienation and concealment of movable property to prevent their (ex-)wife from claiming property rights in divorce cases.[...]

No judicial guidelines and regular monitoring of administrative and court practices seem to exist to address gaps in the implementation of laws related to women’s equal access to property, inheritance and child alimony. Such measures would be particularly relevant considering that the discriminatory implementation of such laws maintains socio-economic barriers preventing women from leaving an abusive relationship when they economically depend on their abusive partners, on their in-laws or on their own families.”

Source : *Kosovo: information sur la situation des femmes célibataires à Pristina, y compris leur accès à l'emploi, au logement et aux services sociaux; information indiquant si les femmes catholiques albanaises auraient des difficultés particulières à accéder au logement, à l'emploi et aux services sociaux lorsqu'elles s'installent à Pristina en provenance d'une autre région du Kosovo.* UNHCR, avril 2013.

« Plusieurs sources qualifient le Kosovo de société [traduction] “patriarcale” (BIRN 14 mars 2013; Kosovo 22 mars 2013; Freedom House 2012). Il est écrit dans certaines sources que la loi

de 2004 sur l'égalité hommes-femmes (Gender Equality Law of 2004) du Kosovo établit le cadre juridique aux fins de l'égalité de traitement, mais que son application s'est révélée problématique (Kosovo 2012, 23-24; KGSC 27 mars 2013; YIHR déc. 2012, 8-9, 13). D'après l'Institution du protecteur du citoyen de la République du Kosovo (Republic of Kosovo's Ombudsperson Institution), qui possède une Unité de l'égalité hommes-femmes chargée d'examiner les plaintes à ce sujet conformément à la loi, l'inégalité entre les hommes et les femmes [traduction] « s'observe largement » dans la plupart des aspects sociaux et institutionnels de la vie au Kosovo (Kosovo 2012, 23). **Dans son rapport annuel de 2011, l'Institution du protecteur du citoyen** explique que son pouvoir se limite à formuler des recommandations à la suite de l'examen des plaintes, et écrit que la loi sur l'égalité hommes-femmes [traduction] « ne demeure qu'un texte sur papier, que les organismes judiciaires et administratifs sont incapables d'appliquer dans la pratique » (ibid., 24). [...]

La directrice exécutive du Centre d'études kosovar sur la condition féminine a souligné que **les jeunes femmes mariées ont tout particulièrement du mal à décrocher des emplois dans le secteur privé, en raison d'une loi qui oblige à verser une année de salaire pour le congé de maternité (KGSC 27 mars 2013).** [...]

Des sources font observer que la loi coutumière et la tradition dictent que les femmes n'héritent pas de propriétés, même si la loi prévoit des droits égaux pour les hommes et les femmes en matière d'héritage (Kosovo 2012, 25; É.-U. 24 mai 2012, 23; Balkan Insight 21 avr. 2010). **Ces coutumes datent prétendument du code de Lekë Dukagjini (ibid.; KGSC mars 2011, 22), un code médiéval établissant des règles, des normes et des peines, auquel adhèrent de nombreux Albanais dans le Nord de l'Albanie et au Kosovo (Balkan Insight 21 avr. 2010).** D'après certaines sources, 8 p. 100 des propriétés appartiendraient à des femmes (KWBA sept. 2011; KGSC mars 2011, 17). Deux sources expliquent que l'absence de biens nuit à la capacité des femmes d'obtenir du crédit auprès des banques et d'agir indépendamment des hommes sur le plan économique (ibid.; Balkan Insight 21 avr. 2010). **Selon l'Institution du protecteur du citoyen, il arrive souvent que des femmes qui revendentiquent un droit de propriété soient physiquement ou psychologiquement menacées par leurs époux ou par des hommes faisant partie de leur famille (Kosovo 2012, 25).** Il ressort d'une étude menée par le Centre d'études kosovar sur la condition féminine qu'il n'existe pas de mécanisme en droit successoral pour faire appliquer ou exécuter les décisions rendues par le tribunal, ce qui oblige les femmes à renoncer à leurs droits à l'héritage (KGSC mars 2011, 24).»

Source : Lutte contre les violences de genre : le Kosovo s'éveille, Tv5 monde, février 2024.

« “Nous sommes, encore, une société patriarcale où la parole des hommes domine. Mais aussi une société qui a vécu la guerre, les traumas,” ajoute-t-elle. Une culture patriarcale, une population souffrant de stress post-traumatique après des années de guerre, et un piètre système judiciaire ont laissé les violences domestiques s'enraciner profondément au Kosovo. »

Source : *La signification des traditions dans le Kosovo d'aujourd'hui*, Rainer Mattern; Organisation suisse d'aide aux réfugiés, 2004.

« Jusque dans les années soixante, les grandes familles dominaient la vie sociale. [...]

Le Kanun repose sur l'ascendance patrilinéaire. La parenté et par conséquent, les droits qui en sont issus (propriété, héritage, etc.) étaient transmis par la lignée du père. La lignée maternelle ne jouait aucun rôle dans l'existence même du foyer. Lors du mariage, le couple emménageait dans la maison de la famille du mari (patrilocalité), **les femmes n'avaient de droit ni sur les propriétés ni sur les héritages (ordre de succession par les hommes).** Les enfants (garçons et filles) faisaient partie intégrante de cette logique patriarcale ; ils avaient pour devoir de garantir le maintien de la

famille et la ligne de sang, alors que les femmes, membres par alliance de la famille du mari, continuaient à faire partie de leur famille d'origine puisque leur mariage n'établissait aucun lien filial avec la famille de leur mari. **Etant donné que les enfants appartenaient à la famille du père, ils continuaient à y rester si pour une quelconque raison, la mère quittait ou devait quitter le foyer.** La femme rentrait alors dans sa famille d'origine, elle n'avait aucun droit de posséder des biens, tout juste un droit de propriété privée sous forme de dot. Malgré la dispersion de nombreuses familles suite aux migrations, ces règles continuent à définir aujourd'hui encore le mode de pensée d'une grande partie de la population albanaise du Kosovo.[...]

La femme est “Shakull”, soit un “canal” par lequel passe la “marchandise”. Sa fonction est donc exclusivement de porter les enfants d'un homme étranger à sa propre famille (c'est à dire qui n'est pas de son sang). Selon le droit coutumier, elle n'appartient qu'au foyer de ses parents où elle retourne lorsqu'elle se retrouve veuve (sans enfant). »

Source : Kosovo, *Pour l'égalité Femme-Homme*, Réseau Français pour l'égalité Femme-Homme. [sans date].

« D'après le rapport sur le Kosovo établi par le Deutschen Bundesamt für Migration und Flüchtlinge en mai 2015, la violence spécifiquement tournée contre les femmes et les filles (harcèlement, viol, violence domestique, prostitution forcée, traite, mariage précoce) est très répandue et, dans l'ensemble, culturellement acceptée. [...]

Selon un sondage récemment mené par l'UNICEF et la Kosovo Statistics Agency, environ 33 % des répondantes de 15 à 49 ans ont déclaré qu'un homme a le droit de battre sa femme, si celle-ci quitte le domicile sans le lui dire, si elle néglige les enfants, si les conjoints se sont disputés, si l'épouse refuse des relations sexuelles ou si elle brûle le repas . La proportion de femmes approuvant la violence passait à plus de 42 % quand d'autres “fautes” étaient ajoutées à la liste. Ainsi, les personnes interrogées trouvaient la violence justifiée quand la femme en question ne s'était pas suffisamment occupée du ménage et de l'hygiène ou des parents de son mari. Le fait de prendre des décisions concernant la famille sans en référer à son mari constituait, pour plus de 42 % des personnes interrogées, un autre motif légitime de violence contre les femmes. [...]

Enfin, les femmes dépendent tellement de leur mari sur le plan économique et social qu'elles craignent de perdre leurs enfants et la communauté familiale. La crainte de subir d'autres violences les incite en outre à taire ce qui leur arrive. [...]

Le patriarcat qui pèse sur les femmes rend l'avortement presque impossible sans le consentement de leur mari. En 2015, déjà, l'ONG féministe Kosova Women's Network révélait que 68% des femmes du pays avaient déjà subi des violences conjugales. "Si une femme est battue et qu'elle se rend à la police, ce qui est très rare, il est presque impossible que sa plainte débouche sur des poursuites", rapporte Puya Demolli. En 2016, seulement 870 plaintes ont été déposées pour violences conjugales dans le pays, selon les chiffres officiels de la police kosovare.[...]

Une femme mariée qui vit séparée de son mari violent subit une énorme pression de la part de la société pour retourner vivre auprès de lui. À cela s'ajoute une grosse pression économique, car la plupart des femmes dépendent entièrement du soutien financier de leur famille. Agir contre la volonté de la famille peut placer les femmes dans une situation de grande vulnérabilité économique. D'après la sociologue Elife Krasniqi, même une femme divorcée subit une très forte pression pour retourner auprès de son mari. Au Kosovo, les unions sont souvent scellées sur un mode traditionnel, sans signature des documents officiels. Cela fait qu'il est très difficile pour la femme de réclamer une pension alimentaire ou une participation au revenu familial en cas de séparation ou de divorce, faible taux de poursuites pénales, longue durée de procédure. »

Source : *Kush po tutet prej nënave të pamartuara?* Kosovo 2.0, Nga Shqipe Gjocaj, juin 2024.
[Traduction non officielle depuis l'albanais] : "Who is afraid of single mothers?"

"Mizoginia e hapur në komente të tilla si të Aganit i shkon për shtati të të menduarit dhe të jetuarit tradicional heteronormativl. Nëse një grua nuk përbash imazhin e një nène sakrifikuuese, nuk është në shërbim të burrit dhe familjes së tij dhe nuk ndihmon për ta çuar para linjën e gjakut, ajo shihet si e panatyrshme dhe e tëhuajsuar nga gratë e tjera.[...]"

Gratë e pamartuara historikisht janë stigmatizuar nga familjet patriarchale, duke u parë si barrë ose si krijesa për t'i pasur mëshirë, që nuk e kanë jetuar jetën në plotninë e saj. Narrativa si kjo e reduktojnë vlerën e grave në statusin e tyre martesor dhe mbështeten në idetë tradicionale të feminitetit.[...]"

Nënët mbingarkohen me punën e papaguar të përkujdesjes, janë shpesh viktima të dhunës në familje, me të madhe të papuna dhe të varura finansiarisht, të abuzuara ekonomikisht, madje edhe të përdhunuara nga vetë bashkëshortët e tyre. Por jetë të tilla, pavarësisht nga vështirësitë brutale, konsiderohen të pranueshme, sepse statusi martesor i një gruaje të martuar konsiderohet vërtetim për të si qenie njerëzore.[...]"

[Traduction non officielle depuis l'albanais] "**Open misogyny**, such as Agani's comments, aligns with traditional heteronormative ways of thinking and living. If a woman does not fulfill the image of a sacrificial mother, is not in service to a husband and his family, and does not help continue the bloodline, she is seen as unnatural and alienated from other women.[...]"

Historically, **unmarried women have been stigmatized by patriarchal families, viewed as burdens or pitiable creatures** who have not lived life to its fullest. Such narratives reduce women's value to their marital status and rely on traditional notions of femininity.[...]"

Mothers are overburdened with unpaid caregiving work, are often victims of domestic violence, predominantly unemployed and financially dependent, economically abused, and sometimes even raped by their own spouses. Yet, such lives, despite their brutal hardships, are deemed acceptable because a married woman's marital status is considered validation of her worth as a human being."

Source : *Grate udheheqese perballen me 30 lloje te paragjykimeve ne vendin e punes*, Akademipune, 2024 [Traduction non officielle depuis l'albanais]: "Great leader facing 30 types of prejudices in the workplace", 2024:

"Është mirë e dokumentuar se gratë në vendin e punës shpesh përballen me paragjykime kur kërkojnë pozita udhëheqëse, por hulumtimi i ri po zbulon se sa të përhapura dhe të gjera mund të janë ato paragjykime.

Në botën e punës, gratë lidere raportojnë se përfjetojnë 30 lloje të faktorëve të identitetit që diskriminojnë çdo gjë, nga madhësia e trupit të tyre deri te statusi martesor, sipas një studimi të ri nga shefja e informacionit të Kolegjit Ëilson, Amy Diehl, dekania e Kolegjit Ëestmont, Leanne Dzubinski dhe profesoresha e Universitetit Clarkson, Amber Stephenson, i botuar nga kolegët e Human Resource Development Quarterly." [...]"

Është e vështirë për gratë të luftojnë paragjykime të tilla, duke pasur parasysh se të tjerët mund t'i gjykojnë gratë negativisht pavarësisht nga situata e tyre, si për shembull nëse ato janë të martuara apo të pamartuara, të dyja këto mund të shkaktojnë paragjykime, vuri në dukje hulumtimi."Vini re se ato janë kontradikta - nëse jeni i martuar, ky është një problem, ose nëse nuk jeni i martuar, ky është një problem," tha Dzubinski për CBS MoneyWatch."

[Traduction non officielle depuis l'albanais] « Il est bien documenté que les femmes sur leur lieu de travail font souvent face à des préjugés lorsqu'elles postulent à des postes de direction. Cependant, de nouvelles recherches révèlent à quel point ces préjugés peuvent être répandus et variés.

Dans le monde professionnel, les femmes leaders rapportent subir 30 types de facteurs identitaires discriminants, allant de la taille de leur corps à leur statut matrimonial. Ces conclusions proviennent d'une étude menée par Amy Diehl, responsable de l'information au Wilson College, Leanne Dzubinski, doyenne du Westmont College, et Amber Stephenson, professeure à l'Université Clarkson, publiée dans *Human Resource Development Quarterly*. [...]

Il est **difficile pour les femmes de lutter contre ces préjugés**, d'autant plus qu'elles peuvent être jugées négativement, peu importe leur situation. **Par exemple, être mariée ou célibataire peut engendrer des jugements différents mais tout aussi discriminants.** "Ce sont des contradictions : si vous êtes mariée, c'est un problème, et si vous ne l'êtes pas, c'est aussi un problème", a déclaré Dzubinski à *CBS MoneyWatch*. »

Source : Au Kosovo, les femmes étouffent, Jonathan Dupriez, Lila Lefebvre, mars 2018.

« J'ai eu beaucoup de chance, mon mari m'a toujours soutenue, dit-elle. Mais c'est fou de se dire qu'avoir un conjoint aussi compréhensif est une **exception**. »

2. Qu'en est-il aujourd'hui de la protection des femmes au Kosovo par la justice ? Et plus précisément à l'égard des femmes maltraitées par leur mari ?

Depuis 2015, le Kosovo a **renforcé son cadre légal** contre les violences domestiques (2.1). Malgré ces avancées, **les signalements augmentent**, avec 2959 cas en 2024 (2.2). Les réponses policières et judiciaires restent **insuffisantes**, avec **une culpabilisation des victimes**, des peines légères et des ordonnances de protection **mal appliquées**. L'accès aux services de soutien et d'accueil est limité aux victimes ayant porté plainte et n'est pas efficace (2.3).

2.1. Cadre juridique et institutionnel

Depuis 2015, **le Kosovo a renforcé son cadre légal**. En 2019, la violence domestique est devenue une **infraction pénale**. En 2020, l'intégration de la Convention d'Istanbul (IC) dans la Constitution a imposé des réformes légales et la révision de la Loi sur la Protection contre les Violences Domestiques (LPDV), introduisant **trois types d'ordonnances de protection**. En 2023, une nouvelle loi a renforcé la **prévention et la protection des victimes**. Malgré ces avancées, les violences persistent.

Source : From laws to action: monitoring the institutional response to gender-based violence in Kosovo. Kosovo Women's Network WN. Banjska, E. et al., 2021.

“Several changes have occurred in Kosovo since 2015 related to the legal framework for addressing gender-based violence: amending the Constitution of Kosovo to include the Istanbul Convention, including domestic violence and sexual harassment in the Criminal Code of Kosovo [...]”

On 25 September 2020, Kosovo amended its Constitution to recognise the IC as directly applicable within its legal framework [...]

The IC defines and criminalises various forms of violence, and signatories must make legislative changes to domestic civil and criminal law if necessary. The listed crimes are psychological violence, stalking, physical violence, sexual violence including rape, forced marriage, female genital mutilation, forced abortion, forced sterilisation, and sexual harassment. [...]

The pre-existing **Law on Protection against Domestic Violence (LPDV) defines similarly these types of violence**. Meanwhile, in 2020 Kosovo began steps to amend the LPDV, among other relevant laws, to better meet identified needs and to harmonise them with the IC. Both the **National Strategy of the Republic of Kosovo on Protection from Domestic Violence and Action Plan (NSPDV) for 2016-2020 and the Standard Operating Procedures for Protection from Domestic Violence in Kosovo (SOPs)** also were set for revision by the Agency for Gender Equality and Ministry of Justice [...]

The definition of domestic violence under the LPDV is more detailed than in the CCK, including a non-exhaustive list of actions that constitute domestic violence. [...]

The LPDV includes **three forms of protection orders** that may be sought in response to domestic violence: 1. Protection Orders (POs), issued by a court decision to provide protection measures to a victim. 2. Emergency Protection Orders (EPOs), issued temporarily and with shorter time frames. 3. Temporary Emergency Protection Orders (TEPOs), issued outside the working hours of courts.”

Source : Kosovo : soutien aux victimes de violences domestiques. Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), septembre 2024.

« Selon le SEM, la poursuite pénale de la violence domestique au Kosovo serait réglée de manière exhaustive par la loi, et **des amendes ou des peines de prison allant jusqu'à trois ans sont prévues**. **Le code pénal modifié comprend de nouvelles définitions de la violence domestique et du harcèlement sexuel en tant qu'infractions pénales.** En septembre 2023, l'Assemblée de la République du Kosovo a adopté la Loi sur la violence domestique, la violence fondée sur le sexe et la violence à l'égard des femmes, une décision notamment saluée par l'Union européenne. Selon Amnesty International (AI), la loi vise à prévenir les violences basées sur le genre, y compris la violence domestique, et à mieux protéger les victimes. »

Source : Femicide in Kosovo: Why do women keep being killed? Deutsche Welle (DW made for minds), octobre 2024

“There have been a number of positive developments — at least on paper — in recent years. Domestic violence was **made a criminal offense in Kosovo in 2019. The courts can now impose fines of between €100 and €25,000 (between \$108 and \$27,000) and sentence perpetrators to up to three years in prison.**”

2.2. Violences domestiques : quelques chiffres

Depuis 2018, le nombre de signalements de violences domestiques au Kosovo a fortement augmenté, atteignant 2 959 cas en 2024. Les ONG estiment toutefois que ces **chiffres sont sous-évalués**, de nombreuses victimes ne portant pas plainte par crainte d'un manque de soutien des

autorités. Cette hausse s'explique en partie par les **effets négatifs de la pandémie de Covid-19**, qui a entraîné une recrudescence des violences domestiques. Cependant, même après la fin de la pandémie, les signalements ont continué à augmenter. Cette tendance **pourrait s'expliquer par un renforcement du cadre légal** et des campagnes de sensibilisation, incitant davantage de victimes à témoigner. Néanmoins, **il est également possible qu'elle reflète une véritable aggravation du phénomène.**

Source : *Databaza për evidentimin e rasteve të dhunës në familje*. Republika kosovës ministria e drejtësise. [Traduction non officielle depuis l'albanais] *Base de données pour l'enregistrement des cas de violences conjugales*. République du Kosovo, Ministère de la Justice.

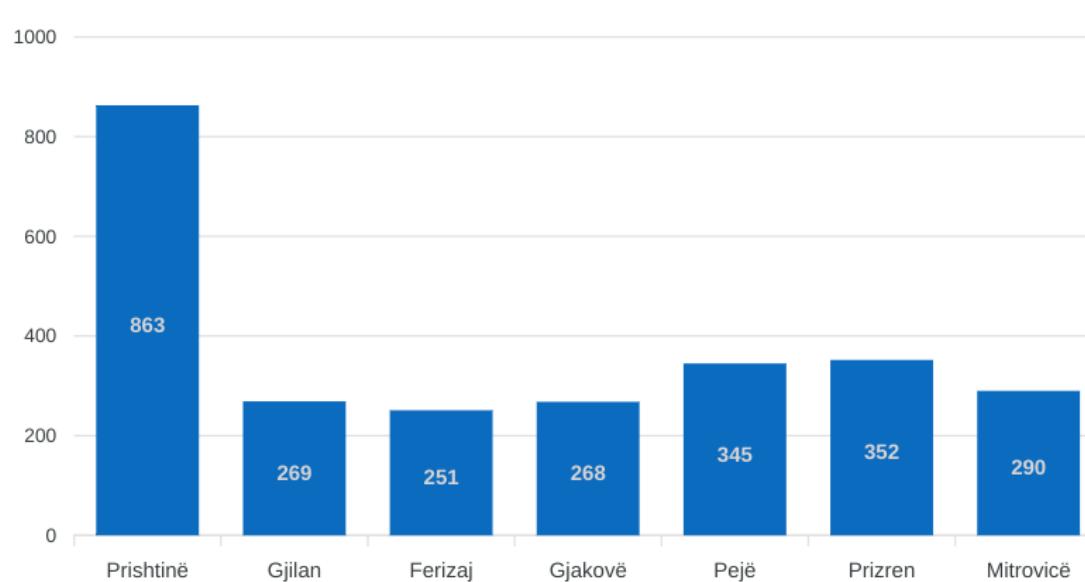
“2959 raste të dhunës në familje të raportuara në Polici. Regioni i Ferizajit shënon numrin më të ulët të rasteve të DHF, të raportuara përgjatë vitit 2024.”.

[Traduction non officielle depuis l'albanais] « **2959 cas de violences conjugales signalés à la Police**. La région de Ferizaj enregistre le plus faible nombre de cas de violence domestique signalés en **2024**. »



2023

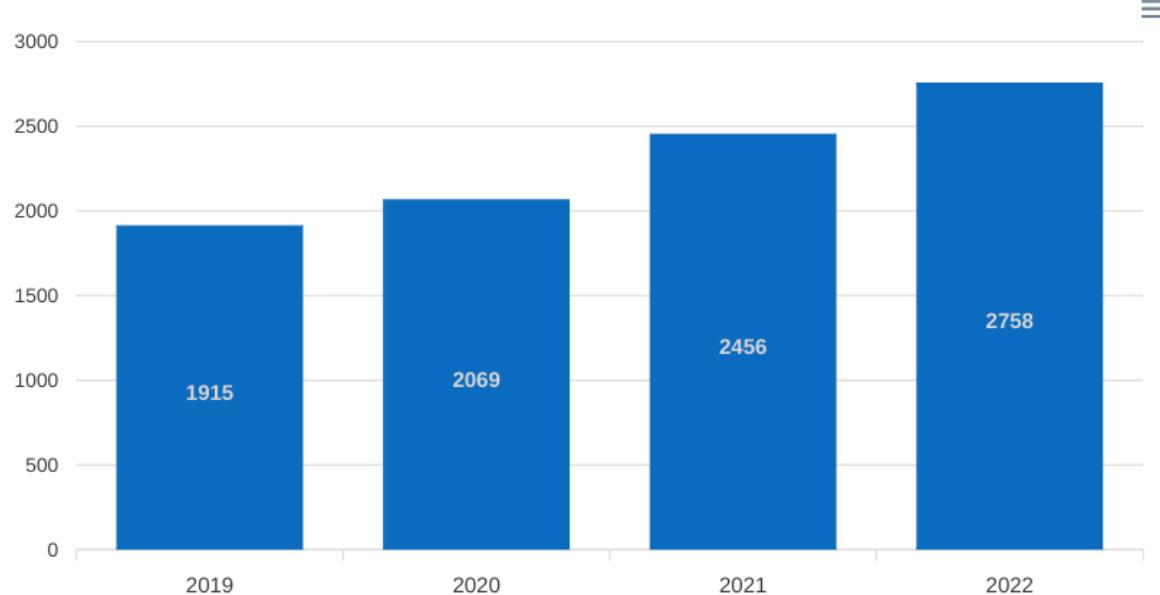
Nombre de cas de violences conjugales signalés à la police



Sur les 2 638 cas signalés à la police en 2023, la région de Pristina enregistre le plus grand nombre de cas signalés de violence domestique.

2019-2022

Nombre de cas de violences conjugales signalés à la police



Source : *Assessment of the alignment of Kosovo's laws, policies and other measures with the standards of the Istanbul Convention.* Council of Europe, 2022.

“In 2021, according to the Kosovo Police, **2 456 cases of domestic violence were reported, while almost 80% of the victims were female.** The lack of disaggregation of the data does not, however, allow the isolation of reported cases of intimate partner violence from other forms of domestic violence. Other forms of violence covered by the convention seem to be underreported.”

Source : *Kosovo : soutien aux victimes de violences domestiques.* Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), septembre 2024.

« Le nombre de **cas de violences domestiques signalés a augmenté, passant de 1533 en 2018 à 1915 en 2019, pour atteindre 2764 en 2022.** En 2023, la police aurait enregistré 2120 cas de violences envers des femmes, et quatre féminicides. Selon les autorités, il y aurait eu un total de 55 féminicides au Kosovo depuis 2010, dont deux en avril 2024. Selon des ONG de défense des droits humains, **ces chiffres officiels seraient largement en dessous de la réalité, car de nombreuses femmes renonceraient à porter plainte, craignant que la police et la justice ne les prennent pas au sérieux** ».

Source : *Covid-19 and Quarantine: Indicators of Domestic violence in Kosovo.* Gollopeni, B., & Kamberi, F., 2020.

“Putting the community into quarantine has had a positive effect on stopping the spread of COVID-19; however, it has harmed domestic violence in Kosovar society, increasing the number of cases. This study aims to show the extent of violence and the causes of domestic violence in Kosovar society. **The survey results show that domestic violence in Kosovo has increased (by 19.75 %) during the Covid-19 pandemic** compared with the same months in the previous year (**2019**). The leading causes of domestic violence are stress (18.9 %), socio-economic insecurity (11.4 %), and a lack of physical space in the house/apartment (4.4 %).”

Source : *A decrease in the number of victims of domestic violence, but the incidents are still not reported.* Kontakt Plus, mars 2024.

“According to police data, the number of **reported cases of domestic violence** in 2023 is 125 fewer than in 2022. [...]”

Director of the NGO Women's Law Ruzica Simic told Voice of America that although statistics show that the number of reported cases of domestic violence is decreasing, **this does not mean that there has been a decrease in violence.**

'It can be an increase in trust in institutions, and it can be just the opposite. The bottom line is that the number of applicants is actually just the tip of the iceberg. A woman reports a case of domestic violence when it gets out of control, when it exceeds some normal behavior and when it is noticeable, simply when she has to, when it happens that she has to report'.”

2.3. Réponse des institutions

Les réponses policières sont **inadéquates**, avec une **culpabilisation des victimes** et la minimisation des violences psychologiques. Du côté de la justice, les ordonnances de protection sont **mal appliquées**, et les juges privilégient souvent la réconciliation. Les **condamnations sont rares**, et les **peines** infligées sont souvent **légères** (peines avec sursis, amendes, assignations à résidence). L'accès aux centres d'accueil dépend du dépôt de plainte, excluant de nombreuses victimes. Les centres de travail social, bien que présents, offrent des services médiocres avec un personnel mal formé.

2.3.1. La police

Source : *Assessment of the alignment of Kosovo's laws, policies and other measures with the standards of the Istanbul Convention.* Council of Europe. 2022.

“In previous evaluation reports, GREVIO has stressed that **the way in which law-enforcement officers respond to victims is a critical factor that may contribute to determining whether a victim decides to report and chooses to participate in further legal action or abandons it**. More effort seems needed to reach women at risk of intersectional discrimination, such as women with disabilities, women living in rural areas, Roma, Ashkali and Egyptian women, or women in prostitution, and to build their trust in the justice system. [...]

Indications from civil society stress that **women face challenges in reporting, including lack of confidentiality, situations where police refuse to take reports from victims they deem not to be dressed appropriately, and where police have minimised the reporting of psychological violence**. Moreover, studies have found a lack of a gendered understanding of such violence, which can **lead to inaction because some individual officials minimise the violence and seek justification either in the victim’s behaviour or that of the perpetrator**. Victimblaming attitudes also lead some police officers to **treat reported instances of domestic violence as mere disputes between couples and try to “reconcile” the couple**. In addition, police officers seem to lack full knowledge about other forms of violence against women. According to information received from civil society, beliefs in myths around sexual violence can contribute to both a negative experience for the victim (e.g. inappropriate questions and comments) and also a lack of case progression. [...]

There is a lack of data as to whether the practice of risk assessments is being undertaken in all domestic violence cases, as well as how the risk assessments are duly considered by all relevant authorities at all stages of the investigation and the application of protective measures. **Several cases have reported in the media and court transcripts, highlighting where the police failed to conduct appropriate risk assessment which, in some cases ultimately allowed for a fatal altercation**. Moreover, the delegation was informed by the authorities that no retrospective review into the death of the many women killed in Kosovo as a result of domestic violence has been carried out by the authorities. Such reviews are central to identifying systemic gaps in the institutional response to domestic violence.”’

Source : *Kosovo. Les autorités manquent à leur devoir envers les victimes de violence domestique.* Amnesty International, août 2023.

« Les campagnes d’information financées par l’État s’attachent quasi exclusivement à encourager les victimes à signaler les cas à la police. Pourtant, lorsqu’elles le font, elles sont souvent face à un **traitement irrespectueux**. Des victimes ont expliqué que certains policiers leur ont demandé pourquoi elles étaient venues au poste, tandis que d’autres tentaient de les **culpabiliser pour avoir dénoncé leur agresseur**. [...]

Le Kosovo a été ébranlé par **une série de féminicides** ces dernières années. »

Source : *Kosovo: From paper to practice: Kosovo must keep its commitments to domestic violence survivors: Executive summary.* Amnesty international, août 2023.

“Lack of information. Survivors need to know what state support services and protection are available [...] Yet most survivors interviewed reported **not having information about their rights** or available services before reporting their cases to the authorities. The research found that the **responsible authorities often fail to ensure that relevant information is available** and easily accessible to those who need it; for example, there is no specialized helpline for survivors of violence.

Police failing to protect survivors. **Most survivors testified that the police tended to belittle their experiences and only took them seriously when they had visible physical marks of violence.** “Diana” from Pristina reported her husband after suffering repeated violence for many years. She told Amnesty International, that when she finally went to the police and told them she was in fear for her life, the police officials her character and asked if she were having an affair. They only began believing her account when she showed them her injuries.”

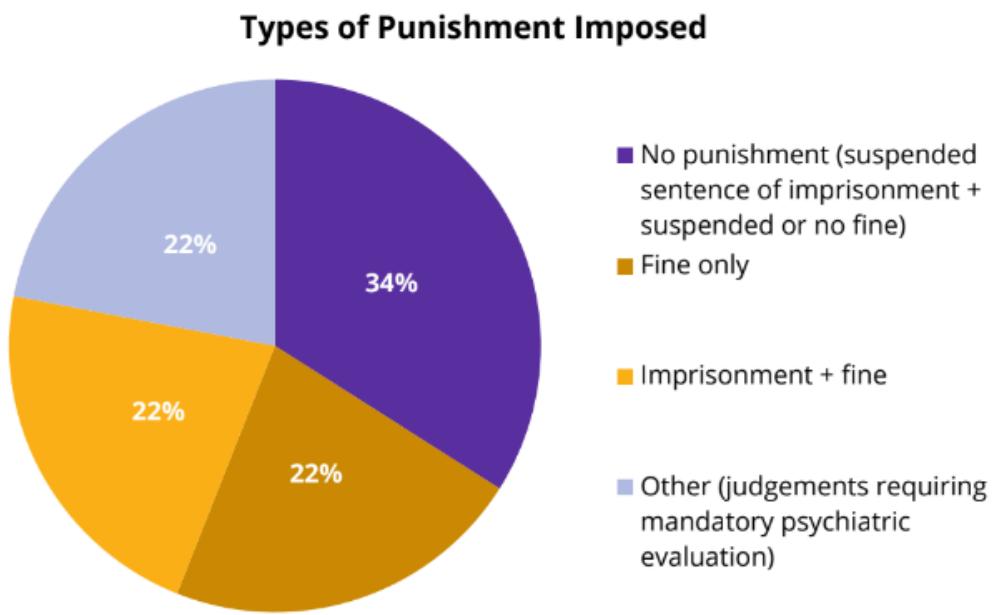
Source : *Femicide in Kosovo: Why do women keep being killed?* Deutsche Welle (DW made for minds), octobre 2024.

“The women reported that [...] **police often only intervened in cases where there were visible indications of physical violence, such as bruises.** According to psychologist Kaltrina Ajeti, **victims are often made to feel as if they are partly responsible for the situation** — a response that has serious consequences. "The victims often think that they did something to help create such a situation, that they induced the perpetrator to ongoing violence, thereby compelling them to destroy the family," she told DW.”

2.3.2. La justice

Source : *Trial monitoring report on the adjudication of domestic violence cases in Kosovo.* OSCE Mission in Kosovo (Organisation for Security and Cooperation in Europe), juillet 2024.

“The OSCE is concerned about courts’ excessive reliance on alternative penalties such as suspended sentences or fines when sentencing criminal defendants convicted of domestic violence offences. It has also been observed that courts often do not adequately evaluate relevant aggravating and mitigating circumstances in their written judgments. These practices may **violate international human rights law, the legal framework in Kosovo and the very purpose of sentencing** – that is the prevention of violence, compensation for victims, and rehabilitation of the perpetrator. [...]”



The OSCE is concerned that the **Kosovo justice system is not meeting procedural deadlines in domestic violence cases, thereby leaving victims in protracted, stressful, and potentially dangerous situations.** [...]

The most dangerous time in the life of a domestic violence victim is when she decides to leave: 77 percent of domestic violence-related murders occur upon separation and there is a 75 percent increase of violence upon separation for at least two years. The way institutions respond during this crucial period can mean the difference between success and failure, safety or more violence, and life or death.”

Source : *Assessment of the alignment of Kosovo's laws, policies and other measures with the standards of the Istanbul Convention.* Council of Europe, 2022.

“In view of the available data, the delegation is concerned by the **low levels of conviction, the light sentences imposed and the high levels of attrition in relation to cases of violence against women and domestic violence.** Regarding sexual violence cases, official data shows that in 2019, there were only 18 convictions for rape and 11 convictions for sexual assault, which seems low compared to the number of cases reported to the police. Most convictions resulted in conditional sentences or sentences below one year of imprisonment. Regarding domestic violence, data from the Office of the State Prosecutor indicated that **in 2021 the number of on-going cases involving women victims of domestic violence was 2 378 cases, and in that year 411 people were found guilty by a court decisions; in nine cases the indictment was rejected; and in five cases compulsory measures were ordered.** Moreover, a study found that the rate of dismissed cases was high, with over half of all criminal charges related to domestic violence being dismissed (51.5%) by courts in 2017, and only 40.4% of cases during the period of 2015-2018 resulted in a guilty verdict. [...]

It is welcomed that **the judiciary has Guidelines** for the Implementation of the Sentencing Policy of the Supreme Court. However, the Agency for Gender Equality has expressed concerns that judges **are not implementing sentences in accordance with these guidelines** and that there are still judges who impose house arrest and fines in domestic violence cases **even in cases of recidivism**, and that there is a **lack of consideration of aggravating circumstances** in cases of repeated violence. Civil

society also indicated that there is a tendency to rely more on suspended or conditional sentences or fines in cases involving domestic violence, with some judges ordering **lenient sentences** - seemingly with the motive of reconciling the couple. Information provided to the delegation showed that in some cases involving violence against women, **judges issued conditional sentences even though the charge involved a minimum prison term.**"

Source : *Kosovo: From paper to practice: Kosovo must keep its commitments to domestic violence survivors: Executive summary.* Amnesty international, août 2023.

“Protection orders difficult to enforce. Survivors were satisfied that protection orders were issued swiftly by the judiciary. However, survivors and other interviewees highlighted problems with the scope of protection orders, including that courts **rarely order the alleged perpetrator to leave the shared residence, forcing the survivor** – and in some cases her children – to leave the house. In addition, **protection orders often fail** to cover other measures such as ordering the perpetrator to pay alimony or pay the rent of the survivor or compensating the victim for leaving the home, as they have the scope to do under the law. Finally, there seems to be no effective monitoring and enforcement of protection orders, which may **expose survivors to further violence and abuse.** [...]

Lack of effective legal assistance. Survivors told Amnesty International that **they did not always receive the adequate assistance from victim advocates that they were legally entitled to** and wanted. The Victim Advocates’ Office is understaffed and overburdened. [...]

Inadequate penalties. This research found that, despite steps to improve the criminal justice response to domestic violence, where perpetrators are criminally prosecuted and convicted, they receive **sentences not commensurate with the gravity of the offence.** Survivors consistently highlighted how this **erodes their trust in the justice system and discourages reporting.** Amnesty International’s systematic review of court judgments against 218 defendants found that 74% received a suspended prison sentence, 45% received a fine and 20% received a suspended fine.”

Source : *Femicide in Kosovo: Why do women keep being killed?* Deutsche Welle (DW made for minds), octobre 2024.

“The courts can now impose fines of between €100 and €25,000 (between \$108 and \$27,000) and sentence perpetrators to up to three years in prison. In most cases, however, **sentences have remained mild.** The case of Gjyljeta U. is a perfect example: **Her murderer was known to police, having already been fined €100 and sentenced to three months in prison for domestic violence in 2022. However, he avoided prison by paying €300.** [...]

The women reported that **intimidation, threats and psychological aggression were mostly dismissed.** [...]

According to psychologist Kaltrina Ajeti, **victims are often made to feel as if they are partly responsible for the situation** — a response that has serious consequences. ‘The victims often think that they did something to help create such a situation, that they induced the perpetrator to ongoing violence, thereby compelling them to destroy the family,’ she told DW.”

Source : *Lutte contre les violences de genre : le Kosovo s'éveille.* TV5 monde. Liliane Charrier AFP, février 2024.

« Nous sommes, encore, une société patriarcale où la parole des hommes domine. Mais aussi une société qui a vécu la guerre, les traumas, ajoute-t-elle. Une **culture patriarcale, une population souffrant de stress post-traumatique après des années de guerre, et un piètre système judiciaire ont laissé les violences domestiques s'enraciner profondément au Kosovo.** ».

Source : *Women's security concerns in Kosovo.* Kosovar Centre for Security Studies. Gender, Peace and Security Programme, février 2024.

“**Women's trust in security and justice institutions is critical for reporting gender-based violence.** However, the **leniency of the judicial system towards perpetrators and the prolonged duration of domestic violence cases discourage women from seeking justice.** There is a lack of sensitivity and expertise among law enforcement authorities, especially in rural areas, to handle gender-based violence cases effectively. [...]”

Many women withdraw their complaints of gender-based violence due to third-party interventions, often under family pressure. There is a **tendency among family members and officials to blame women for reporting abuse,** further discouraging them from seeking help. **Women reporting domestic violence often endure double discrimination from institutions, society, and their families.** [...]”

Amnesty International’s systematic review of court judgments against **218 defendants found that 74 percent received a suspended prison sentence, 45 percent received a fine, and 20 percent received a suspended fine.** Some defendants received a combination of sentences, such as a suspended prison sentence and a fine. Except for the lenient sentence of perpetrators of gender-based violence, gathering evidence at the crime scene is one of the key challenges in combating gender-based violence.”

Source : *From laws to action: monitoring the institutional response to gender-based violence in Kosovo.* Kosovo Women's Network WN. Banjska, E. et al., 2021.

“The most concerning finding from this monitoring exercise was the **recurring theme of 'reconciliation'.** **Civil court judges seem to still use the lingering, outdated Family Law provision,** which encourages spouses to reconcile to save their marriage.”

2.3.3. Les services de soutien et d'accueil

Source : *Kosovo. Les autorités manquent à leur devoir envers les victimes de violence domestique.* Amnesty International, août 2023.

« Les victimes de violence domestique, majoritairement des femmes et des filles, se heurtent à de **nombreux obstacles** pour obtenir une protection, avoir accès à la justice et bénéficier d'aides [...]”

Les victimes de violence familiale au Kosovo se heurtent à des obstacles tous azimuts lorsqu'elles tentent de s'échapper de situations de violence. **La réponse des autorités se concentre trop exclusivement sur les poursuites pénales.** En effet, la plupart des victimes doivent signaler les violences à la police afin de pouvoir se rendre dans des centres d'accueil. Cependant, les mesures

en place pour les aider à vivre de manière indépendante loin des violences ne sont pas suffisantes. Et celles qui appartiennent à des groupes marginalisés ne sont pas prises en compte »

Source : Kosovo : soutien aux victimes de violences domestiques. Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), septembre 2024.

« Dans la pratique, la réponse des autorités **se concentre de manière excessive sur les poursuites pénales, avec peu d'efforts consacrés à la sensibilisation de la société** sur la violence basée sur le genre et au soutien des victimes de violence domestique. [...]

L'impunité persiste pour de nombreux auteurs de violence domestique. **Les violences domestiques restant largement sous-déclarées en raison de la stigmatisation, de la vulnérabilité économique des femmes et des pressions sociales et familiales, les auteurs de telles violences bénéficient souvent d'impunité.** Dans un entretien avec TV5 Monde, Bergita Curri, experte en médecine légale au Kosovo, explique que les préjugés à l'égard des violences sexuelles et de leurs victimes persistent, et que certaines personnes **continuent de croire que les victimes auraient provoqué la situation de violence basée sur le genre** [...]

Le Rapport du GREVIO confirme que l'accès des femmes à des services de soutien spécialisés et à des centres d'accueil est **entravé par un financement public insuffisant.** [...]

Pas de ligne d'assistance spécifique pour les personnes victimes de violences domestiques. Selon AI, le Kosovo **ne dispose pas de ligne téléphonique spécifique aux violences basées sur le genre** et les **violences domestiques**, en contradiction avec les **exigences de la Convention d'Istanbul** (Article 24). Cependant, il existe une ligne d'assistance 24 h/24 pour les victimes de crimes et une ligne d'urgence générale gérée par la police en cas de danger immédiat. La ligne d'assistance, ou Victim Advocacy and Assistance Office helpline, fournit des informations pratiques sur les services de référence et oriente les femmes vers les institutions appropriées, comme les centres d'accueil pour femmes et les services sociaux [...]

Depuis 2022, les **CTS [Centres de Travail Social], rattachés au ministère de la Justice**, sont présents dans les 38 municipalités du Kosovo, offrant des services sociaux et familiaux aux femmes et à leurs enfants. Les personnes employées dans les CTS sont chargées d'identifier et de coordonner les services disponibles pour les femmes, et de les orienter vers d'autres services comme les centres d'accueil pour femmes. Chaque municipalité dispose d'un CTS fournissant des services aux personnes ayant subi des violences domestiques, ainsi que des services de protection, de réhabilitation et d'intégration. À Prizren, le CTS ne dispose cependant pas d'ONG spécialisée pour le suivi des femmes après leur sortie d'un centre d'accueil. De plus, AI signale que, **parmi 13 femmes accueillies dans un CTS, dix d'entre elles ont décrit leur expérience avec le personnel social comme négative, les qualifiant d'inhumains et non aidants. Certaines personnes auraient exercé une pression directe sur elles, afin de les inciter à retourner vers leurs conjoints violents, et ont même tenté de justifier les abus ou de blâmer les femmes victimes de violences domestiques.** [...]

Actuellement, le Kosovo compte huit centres d'accueil pour femmes gérés par des ONG, situés à Ferizaj, Gjakova, Gjilan, Novobörde, Peja, et Prizren. [...]

La prise en charge dans un centre d'accueil peut se faire **sous la condition de signaler le cas de violence domestique à la police** ».

Source : Kosovo: From paper to practice: Kosovo must keep its commitments to domestic violence survivors: Executive summary. Amnesty International, août 2023.

“Insufficient and underfunded shelters. Currently, there is only one licensed shelter in each of Kosovo’s eight regions and nearly all of them are available only to survivors willing to report their case to the police. **This requirement poses a huge barrier** to those who may not be ready or may not want to report their abuser, leaving many survivors without support. The situation for LGBTI survivors is even more precarious as there is no specialized LGBTI shelter in Kosovo and they are compelled to seek protection and accommodation in Albania, which is not always available and accessible.

Centres for Social Work frequently do not work in best interest of survivors. Most survivors interviewed by Amnesty International reported **negative experiences with case workers** assigned to them. Survivors said they were often not empathetic or helpful and some said they were overly **focused on reconciling them with their abusers**. ‘Edona’, for example, recalled how she telephoned social workers for help **while her husband was beating her, only to be told to try and engage in dialogue with him.**

Failure to provide adequate and sufficient social support. There is limited, if any, government support, including financial assistance or social housing, available to survivors of domestic violence upon leaving a shelter. There remains no central government policy to provide even temporary, one off, support to assist survivors’ transition to independent living.”

3. Que savons-nous de la tradition Kosovare du « conseil des anciens » ?

Le conseil des anciens, présent dans la société albanaise depuis le Moyen-Âge, reste encore aujourd’hui **une alternative à la justice officielle au Kosovo**, cette dernière étant perçue comme moins légitime. Cette tradition du conseil s’inscrit dans le respect du **Kanun**, code de lois régissant les **dettes de sang**.

Source : Kosovo's Reconciliation Councils Struggle to End Blood Feuds, Balkan Insight, Novembre 2016.

“In some parts of Kosovo, **village elders gathered in informal reconciliation councils, have taken up a mission to prevent the bloodshed by helping reconciliation among those families locked in a blood feud.** One of the most recent such cases was reconciliation between Malaj and Lufaj families. Right after the killing, a local reconciliation council sprang into the action. **In line with the code, the most respected local elder has asked the boy’s family to give “Besa”** – a word of honor, to the murderer’s family, guaranteeing them that they will not respond with violence for a certain period. **Meanwhile, the reconciliation council members continuously visited the family of the murdered boy, trying to convince them to ‘forgive the blood’** [...]”

However, the head of the reconciliation council, Ali Kamaj, **trusted more this informal process than Kosovo’s formal institutions and processes**. ‘I don’t trust in Institutions of justice. I trust them as much as I trust a snake. They are not working as they should’, he told Balkan Insight.”

Source : *Albania: The dark shadow of tradition and blood feuds*, Al Jazeera, Mai 2016.

“First the Ottomans and then Albania’s communist dictator Enver Hoxha sought to outlaw it. But it continued to run parallel to state rule, governing everything from the economic organization of households to notions of honour. [...]”

‘Should the government let laws be applied and respected, people would not take the law into their own hands’, explains Angelo Massafra, the bishop of Shkoder. [...]”

But reconciliation is possible and, when it happens, often takes place at Shkoder’s Catholic cathedral, where a kiss between opposing sides seals a peace lasting generations.”

Source : Gjeloshaj Hysaj, K. Comment sortir du Moyen-Âge ? *Confluences Méditerranée*, N°62(3), 87-94., 2007.

« Puisque la réconciliation est le sujet de cette étude, il n’ y a pas meilleur exemple d’une véritable **initiative citoyenne que celle qu’a connue le Kosovo en 1990**. Sous l’impulsion de jeunes du village de Lumbordhi, district de Deçan, **une action de réconciliation des sangs a pu être menée**. C’est ainsi qu’avec le parrainage des intellectuels Anton Çeta et Zekeria Cana, des réconciliations ont été menées à bien pour 1000 cas de meurtres, 500 de blessures et 700 pour d’autres conflits. La période dans laquelle s’inscrit cette initiative fructueuse est très symbolique. Lancée en février 1990, 23 communes et villages y adhérèrent un mois plus tard. Elle s’étendit dans les mois suivants à tout le Kosovo. »

Source : *How can one find the power to forgive?*, Modern Times Review, août 2021.

“Reconciliation is possible between the family of the victim and that of the killer. It is a process that can start a year after the killing and **involves priests**, friends, and acquaintances.”

4. Qu’en est-il à ce jour des « dettes de sang » ?

Les dettes de sang se trouvent dans le Kanun, code de droit coutumier **médiéval** Albanie. Étant donné qu’avant son indépendance, le peuple du Kosovo était rattaché à la Serbie, elle-même composée de différents peuples, dont le peuple albanais, la grande majorité des sources citées dans cette partie sont relatives à l’Albanie. **Les cultures des deux peuples étant très similaires**.

4.1. Définition et contexte

Source : *En Albanie, la terrible loi de la vendetta*, Ouest France, Jean-Arnault Dérens, février 2017.

« Leur frère, leur père, leur oncle ou leur cousin **a été tué**. Parfois pour solder une vieille dispute, un conflit d’argent ou de propriété, souvent à cause d'une simple querelle d'après-boire... Par leur geste, **les meurtriers ont condamné toute leur parentèle à la clastration**, à l'enfermement volontaire entre les quatre murs d'une maison, supposés les protéger de la **vengeance** de la famille adverse. [...]”

C'est ainsi que fonctionne la dure loi du Kanun, le code coutumier des montagnes du nord de l'Albanie. Quand un homme est abattu, ses parents doivent “**reprendre un sang**” dans la famille de l'assassin. En tuant ce dernier ou bien un frère, un cousin, un neveu. Normalement, la vengeance ne peut frapper que les hommes “**faits**”, âgés d'au moins 14 ans. [...]”

Un “pacificateur” essaie de retisser des liens entre les familles rivales, mais encore faut-il que celle qui a un “sang” de plus accepte de pardonner. **La négociation peut durer des années.** Les familles n'accordent **aucune confiance à la justice**. L'éventuelle arrestation d'un meurtrier n'efface pas la soif de vengeance. [...]

“Le kanun avait pour but de réguler la violence, quand l'État n'existe pas, explique le père Gjovalin, à l'évêché catholique de Shkodra. Le drame de l'Albanie, c'est que faute d'une justice efficace, les familles se tournent vers le kanun.” Les autorités n'arrivent pas à endiguer le fléau. Des milliers d'Albanais font le choix de **fuir** et tentent, souvent sans succès, de demander **l'asile** en Europe occidentale. »

Source : Albanie, la pratique du Kanun toujours d'actualité, Blog Asile Savoie, mars 2017.

« Selon les principes du Kanun, **l'homme est le détenteur de l'honneur et les blessures d'honneur ne peuvent pas être compensées, elles ne peuvent qu'être pardonnées ou « lavées par le sang » car un homme qui a perdu son honneur est considéré comme un homme mort**. La vengeance du sang n'est donc pas considérée comme une sanction pour un assassinat mais comme une réparation pour le sang versé et par conséquent comme une satisfaction pour l'honneur personnel ou familial souillé. [...]

Le Comité de réconciliation nationale, ONG albanaise, estime que, depuis la chute du communisme en 1990 jusqu'à nos jours, **plus de 20 000 familles auraient été victimes de vendettas et 6 000 personnes auraient été tuées du fait de vendettas** [...]

Dans un article publié dans le Washington Post, Ismet Elezi donne de la vendetta la description suivante : “Un meurtre a lieu, la famille de la victime exige le prix du sang; ensuite, les membres de la famille de l'assassin se réfugient chez eux, profitant de l'inviolabilité du domicile prescrite par le Kanun, et après au moins 40 jours, ils demandent le pardon. Si le pardon est accordé ou qu'une vie est prise en représailles, la vendetta se termine. Autrement, **la période de réclusion peut se poursuivre indéfiniment**”. [...]

Selon de nombreux spécialistes, il n'est pas nécessaire que le sang soit versé pour déclencher une vendetta. Voici quelques exemples de circonstances qui entraînent un tel conflit :

- Insultes
- Accusations de mensonges envers une personne
- [...]

Les motifs suivants peuvent également être des causes éventuelles de vendettas : liaison amoureuse sans autorisation des parents, **divorce non motivé par l'infidélité**, infidélité d'une femme, emprisonnement injuste d'une personne, prise d'otage et vol suivi d'un décès. [...]

La dernière **prise de position du HCR** sur les demandes de statut de réfugié fondées sur une crainte de persécution en raison de l'appartenance d'un individu à une famille ou à un clan impliqué dans une vendetta **date de 2006**. Le HCR estime qu'**une demande d'asile fondée sur la crainte de persécution d'un individu en raison de son appartenance à une famille ou à un clan impliqué dans une vendetta, peut, selon les circonstances particulières de l'espèce, aboutir à une reconnaissance du statut de réfugié** au sens de la Convention de 1951. »

Source : *Albania Blood Feuds*, Issue Paper, Immigration and Refugee Board of Canada, May 2008.

« In this manner, blood feud rules and traditions evolved and changed (ibid.). In modern blood feuds [...] Another feature of modern blood feuds is that **women, traditionally exempt from blood feuds, have become targets of killings** [...] »

In addition, blood feuds occur outside Albania (Standish 20 Nov. 2007; Pano 20 Nov. 2007; Fischer 19 Dec. 2007; Marku 7 Dec. 2007), **including in Macedonia, Kosovo, southern Serbia** (Sunday Telegraph 3 June 2007), Greece and Italy (Fischer 19 Dec. 2007). »

Source : *Kosovo : Blood feuds and availability of state protection (2010- September 2013)*, UNHCR, October 2013.

« Sources indicate that **blood feuds are more common in rural areas of Kosovo** (Partners Kosova 13 Sept. 2013; Kosovo 13 Sept. 2013; Professor 18 Sept. 2013). However, in a telephone interview with the Research Directorate, a professor of History at Indiana University-Purdue University Fort Wayne (IPFW), who researches and writes about Albanian culture and history, including blood feuds in Albania and Kosovo, noted that **blood feuds may occur anywhere in Kosovo, including urban areas**, particularly since people move around a lot (ibid.). Blood feuds reportedly occur more frequently in the western regions of Kosovo (Partners Kosova 13 Sept. 2013; Professor 18 Sept. 2013). They are reportedly more prevalent in the municipalities of Pejë, Deçan (ibid.; Kosovo 13 Sept. 2013), Viti and Mitrovice (ibid.). »

4.2. La dette de sang au Kosovo

Source : *Shqetësuese - Po rikthehet hakmarrja me kanun në Kosovë*

[Traduction non officielle depuis l'albanais] : *Inquiétant- La revanche du kanun fait son retour*, Syri, janvier 2022

« Në Kosovë po rikthehet frikshëm Kanuni i Lekë Dukagjinit. Janë disa raste të fundit të tragedive, që po premtohen se do të zgjidhen me kanun e jo me drejtësi. Por si e shohin avokatët këtë rikthim të historisë në drejtësi dhe çka përmban saktë ky Kanun? [...] »

E faktin që vonimi i procedurave gjyqësore dhe mosbesimi në to, po ndikon në qytetarë që të bëjnë vetëgjyqësi, e pohon në një prononcim për *Syri.net* Kosova, edhe avokati kosovar, Adnan Pacolli. [...] »

Shënim: Qëllimi i këtij teksti nuk ka të bëj me promovimin e praktikimit të Kanunit të Lekë Dukagjinit, apo, nxitjen për hakmarrje, vëllavrasje. Qëllimi i tekstit eshtë që të pasqyrojë këtë fenomen ndërshekullor, që fatkeqësisht si edhe u tha, po praktikohet ende në disa zona në Kosovë, pra, assesi të promovohet një sistem i tillë. Vrasja dënöhët me ligj jo me kanun. Vrasja nuk është zgjidhje asnje problemi, madje, e rrit atë. »

[Traduction non officielle depuis l'albanais] : Le Kanun de Lekë Dukagjini fait un retour effrayant au Kosovo. Il y a eu récemment plusieurs cas de tragédies dont on promet qu'elles seront résolues par la loi et non par la justice. Mais comment les juristes perçoivent-ils ce retour de l'histoire à la justice et que contient exactement ce Canon ? [...] »

Le fait que le retard dans les procédures judiciaires et la méfiance à leur égard incitent les citoyens à recourir à l'autojustification est également confirmé dans une déclaration pour *Syri.net* Kosova par l'avocat kosovar Adnan Pacolli. [...] »

Le but de ce texte n'est pas de promouvoir la pratique du Kanun de Lekë Dukagjini, ni d'inciter à la vengeance ou au fratriicide. Le but du texte est de rendre compte de ce phénomène vieux de plusieurs siècles, qui malheureusement, comme indiqué, est encore pratiqué dans certaines régions du Kosovo, et en aucun cas de promouvoir un tel système. Le meurtre est puni par la loi, et non par le Kanun. Le meurtre n'est pas une solution à aucun problème, en fait, il l'aggrave. »

4.3. Évolution

Source : *Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme de l'Albanie*, Organisation des Nations Unies, août 2024.

« Le droit à la vie (recommandations 95.45, 95.44 et 95.43)

56. Le Code pénal condamne à trente ans d'emprisonnement au moins ou à l'emprisonnement à vie les auteurs de meurtres motivés par une reprise de sang (vendetta). Le Code pénal prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans pour la menace grave d'enfermement à domicile et l'incitation à la vendetta. »

Source : *La vendetta encore appliquée dans le nord de l'Albanie : entre confinement interminable et coutume réinterprétée*, RTBF actus, novembre 2022.

« Œil pour œil, dent pour dent. C'est une tradition qui remonte au **XVe siècle** et qui est encore ancrée dans certaines régions de l'Albanie. Certains textes du kanun, un droit coutumier du Moyen-Age, sont encore appliqués dans le nord du pays. [...]

D'après les derniers chiffres sur ces crimes d'honneur, récoltés en **2018** grâce à une collaboration entre la police, la compagnie gouvernementale de distribution d'électricité et certaines ONG, environ 600 familles de régions du nord seraient encore impactées par le kanun.

Un chiffre qu'il faut relativiser : toutes ne vivent pas isolées. La vendetta sert aussi encore de menace mais peu de personnes passent encore à l'acte. Parmi les causes de ce ralentissement, un durcissement de la loi pour les meurtres pour sauver l'honneur selon le kanun en 2013. Les meurtriers peuvent désormais écoper de 30 ans de prison ou encourir la perpétuité. »

4.4. Dette de sang et asile

Source : *Guidance - Country policy and information note : blood feuds, Albania*, UK Government website, July 2024.

“Members of families or clans in Albania, including those involved in an active blood feud, can form a particular social group (see Convention reason(s)).

[...]

In general, a person fearing an active blood feud is not likely to be at risk of persecution or serious harm. **Whether they face such a risk will depend on their particular circumstances.** The UT in

EH set out factors which need to be considered when determining if an active blood feud exists and whether it affects the person particularly.

Attestation letters from non-government organisations and press reports are unlikely to be reliable evidence of the existence of blood feuds. District prosecution offices may issue documentation stating if a complaint was filed and an investigation initiated along with the status of that investigation. However, the offices would not, until all investigations had been concluded, confirm whether or not a person is in a blood feud.”

5. Peut-on trouver des informations liées à la corruption des services de police au Kosovo ?

La corruption au sein des services publics de police au Kosovo demeure un enjeu majeur dans le processus de renforcement de l'État de droit. Malgré les réformes engagées et l'appui d'institutions internationales comme l'Union européenne, des rapports signalent des **pratiques de corruption persistantes**, allant de la petite corruption aux **liens avec le crime organisé**. Ces dysfonctionnements impliquent la confiance de la population envers les forces de l'ordre et posent la question de l'efficacité des mécanismes de contrôle et de lutte contre l'impunité dans un pays.

Source : Le Courier des Balkans, *Corruption au Kosovo : Comment faire face à un malaise endémique ?, 2020.*

« Les données disponibles indiquent que le Kosovo est hautement corrompu. Le pays n'a obtenu que 36 points (0 étant le plus corrompu) et se classe **101 sur 188** pays et territoires selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International en **2019**, en baisse de trois points depuis 2017. Des rapports consécutifs de la Commission européenne préviennent que la **corruption est endémique** [...]. »

Source : Transparency international, *Indice de perception de la Corruption, 2024.*



Le Kosovo a un score de 44 et donc est classé 73 sur 180 en 2024.

Source : Insajderi, *La police du Kosovo entre les accusations et la lutte contre la corruption, 2017.*

« L'Inspection de la police du Kosovo, rien qu'en 2016, a traité **plus de 1300 55 plaintes, dont XNUMX cas comportaient des éléments de corruption, tels que l'abus de position et d'autorité officielles et l'acceptation de pots-de-vin.**

Cette information est **confirmée** par le porte-parole de l'Inspection de la police du Kosovo, Arbër Beka. »

Source : Le Canton27.ch, *Au Kosovo, 50 policiers sont arrêtés pour corruption, dont des commandants*, 2022.

« Après une enquête d'un an, **la police du Kosovo a arrêté 50 policiers (effectifs) dont des policiers albanais, accusés de corruption et d'abus de pouvoir.** [...] »

Pour les personnes arrêtées, il y a **environ 400 cas où il existe des preuves sous suspicion de corruption.** »

Source : Commission européenne, *Principales conclusions du rapport 2021 sur le Kosovo*, 2021.

« Le Kosovo en est à la phase initiale/a atteint un certain degré de préparation en matière de lutte contre la corruption. Au cours de la période de référence, des **progrès limités** ont été accomplis, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires de corruption à haut niveau [...] »

De manière générale, la corruption est largement répandue et reste un sujet très préoccupant. En dépit des efforts consentis, une volonté politique forte et soutenue et une justice pénale sévère envers la corruption à haut niveau s'imposent pour lutter efficacement contre les risques systémiques de corruption. »

Source : Toute l'Europe. Eu, *Scandale EULEX : l'image de l'UE ternie au Kosovo*, 2014.

« Depuis le début du mois de novembre, une **affaire de corruption a éclaté au Kosovo** au sein de la mission **EULEX** à Pristina, [...] »

“des soupçons fondés” selon lesquels trois hauts responsables d’EULEX auraient accepté en 2012 et 2013 des pots-de-vin de la part du milieu kosovar. En échange, ces trois fonctionnaires auraient déclassé certains dossiers liés au crime organisé. Mme Bamieh accuse de corruption trois de ses anciens collègues : la **procureure en chef** de la mission Jaroslava Novotna, l'ancien **juge** de l'EULEX Francesco Florit et le **procureur** Jonathan Ratel. »

Source : United Nations Office on Drugs and Crime, *Corruption in kosovo : bribery as experienced by the population*, 2011.

“[...] people in Kosovo (117,000, equivalent to 9.4% of the adult population aged 18 to 64) had either direct or indirect exposure to a bribery experience with a public official in the 12-month period in question. As figure 1 shows, this number represents the sum of three different groups: the percentage of those who actually **paid money, gave a gift or counter favour to a public official;** [...].”

Bibliographie

1. Gouvernement du Kosovo

- *Databaza për evidentimin e rasteve të dhunës në familje.* Republika kosovës ministria e drejtësise. [Traduction non officielle depuis l'albanais] *Base de données pour l'enregistrement des cas de violences conjugales.* République du Kosovo, Ministère de la Justice. Consulté le 28 février 2024. <https://md.rks-gov.net/publikimet/statistikat/>

2. Organisations internationales :

- *Assessment of the alignment of Kosovo's laws, policies and other measures with the standards of the Istanbul Convention.* Council of Europe, 2022. <https://rm.coe.int/kosovo-assessment-report-istanbul-convention-eng/1680a9203e>
- *Corruption in kosovo : bribery as experienced by the population,* United Nations Office on Drugs and Crime, 2011. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/corruption/CORRUPTION_KOSOVO_Population.pdf
- *Principales conclusions du rapport 2021 sur le Kosovo,* Commission européenne, 2021. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_5278
- *Trial monitoring report on the adjudication of domestic violence cases in Kosovo.* OSCE Mission in Kosovo (Organisation for Security and Cooperation in Europe), July 2024. <https://www.osce.org/files/f/documents/8/4/572074.pdf>
- *Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme de l'Albanie,* Organisation des Nations Unies, 15 août 2024, p.9. <https://docs.un.org/fr/A/HRC/WG.6/47/ALB/1>
- *Kosovo : Blood feuds and availability of state protection (2010- September 2013),* UNHCR, October 10, 2013. <https://webarchive.archive.unhcr.org/20230521145051/https://www.refworld.org/docid/527b53c44.html>
- *Assessment of the alignment of Kosovo's laws, policies and other measures with the standards of the Istanbul Convention.* Council of Europe 2022. <https://rm.coe.int/kosovo-assessment-report-istanbul-convention-eng/1680a9203e>
- *Kosovo, Pour l'égalité Femme-Homme.* Réseau Français pour l'égalité Femme-Homme. (n.d.). <https://rf-efh.org/carte/fiche/xk.pdf> [sans date]

3. ONG

- *From laws to action: monitoring the institutional response to gender-based violence in Kosovo.* Kosovo Women's Network WN. Banjska, E. et al., 2021. <https://womensnetwork.org/wp-content/uploads/2021/05/KWN-GBV-Report-ENG-Final-2.pdf>

- *Indice de perception de la Corruption*, Transparency international, 2024. <https://www.transparency.org/en/countries/kosovo>
- *Kosovo: From paper to practice: Kosovo must keep its commitments to domestic violence survivors: Executive summary*. Amnesty international, 31 août 2023. <https://www.amnesty.org/en/documents/eur73/7125/2023/en/>
- *Kosovo. Les autorités manquent à leur devoir envers les victimes de violence domestique*. Amnesty International, 31 août 2023. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/08/kosovo-authorities-are-failing-domestic-violence-victims/>
- *Kosovo : soutien aux victimes de violences domestiques*. Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), 2 septembre 2024. https://www.refugeecouncil.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslaenderbericht/Europa/Kosovo/240902_KOS_violences_domestiques_asylwiki_et_web.pdf
- *Women's security concerns in Kosovo*. Kosovar Centre for Security Studies. Gender, Peace and Security Programme, fevrier 2024. https://qkss.org/images/uploads/files/Shqet%C3%ABsimet_lidhur_me_sigurin%C3%AB_e_grave_n%C3%AB_Kosov%C3%AB_ENG.pdf
- *La signification des traditions dans le Kosovo d'aujourd'hui*. Mattern, R., 2004. <https://odae-romand.ch/wp/wp-content/uploads/2016/12/kosovo-les-traditions-dans-le-kosovo-daujourdhui.pdf>

4. Articles de presse

- *A decrease in the number of victims of domestic violence, but the incidents are still not reported*. Kontakt Plus, 12 mars 2024. <https://radiokontaktplus.org/en/News/decrease-in-the-number-of-victims-of-domestic-violence%2C-but-the-incidents-are-still-not-reported/64899/>
- *Albania: The dark shadow of tradition and blood feuds*, Al Jazeera, 2016. <https://www.aljazeera.com/features/2016/5/14/albania-the-dark-shadow-of-tradition-and-blood-feuds>
- *Au Kosovo, 50 policiers sont arrêtés pour corruption, dont des commandants*, Le Canton27.ch, 2022. <https://lecanton27.ch/la-presse-suisse/au-kosovo-50-policiers-sont-arrestes-pour-corruption-dont-des-commandants/>
- *Corruption au Kosovo : Comment faire face à un malaise endémique ?*, Le Courrier des Balkans, 2020. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Blog-o-Corruption-au-Kosovo-comment-faire-face-a-un-malaise-endemique>
- *Femicide in Kosovo: Why do women keep being killed?* Deutsche Welle (DW made for minds), octobre 2024. <https://www.dw.com/en/femicide-in-kosovo-why-do-women-keep-being-killed/a-69043065>
- *How can one find the power to forgive?*, Modern Times Review, 2021. <https://www.moderntimes.review/reconciliation/>
- *Kosovo's Reconciliation Councils Struggle to End Blood Feuds*, Balkan Insight, 2016. <https://balkaninsight.com/2016/11/04/forgiving-blood-to-prevent-the-bloodshed-11-03-2016/>

- *La police du Kosovo entre les accusations et la lutte contre la corruption*, Insajderi, 2017. <https://insajderi.org/fr/La-police-du-Kosovo-entre-accusations-et-lutte-contre-la-corruption/>
- *Lutte contre les violences de genre : le Kosovo s'éveille*. TV5 monde. Liliane Charrier AFP, 12 février 2024. <https://information.tv5monde.com/terriennes/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-le-kosovo-seveille-2701139>
- *Scandale EULEX : l'image de l'UE ternie au Kosovo*, Toute l'Europe. Eu, 2014. <https://www.toutelurope.eu/l-ue-dans-le-monde/scandale-eulex-l-image-de-l-ue-ternie-au-kosovo/>
- *The police commander in Shtime is injured by his grandson*, Telegrafi, 2017. <https://telegrafi.com/en/the-police-commander-in-addition-is-injured-by-his-nephew/>
- *En Albanie, la terrible loi de la vendetta*, Ouest France, Jean-Arnault Dérens, 10 février 2017. <https://www.ouest-france.fr/europe/albanie/en-albanie-la-terrible-loi-de-la-vendetta-4791164>
- *Inquiétant- La revanche du Kanun fait son retour*, Syri, 27 janvier 2022. <https://www.syri.net/kosova/481184/shqetesuese-po-rikthehet-hakmarrja-me-kanun-ne-kosove/>
- *Au Kosovo, les femmes étouffent*. Dupriez, J., & Lefebvre, L., 2018. <https://www.slate.fr/story/158290/kosovo-femmes>
- *Kush po tutet prej nënave të pamartuara?* Gjocaj, S. 2024, juin 3. <https://kosovotwopointzero.com/kush-po-tutet-prej-nenave-te-pamartuara/>
- *Lutte contre les violences de genre : le Kosovo s'éveille*. TV5 Monde, 12 février 2024. <https://information.tv5monde.com/terriennes/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-le-kosovo-seveille-2701139>

5. Réseaux sociaux :

- Facebook, Pseudo : Avni Aw <https://www.facebook.com/profile.php?id=61557605963158>
- Instagram, Pseudo : avdylavni57, <https://www.instagram.com/avdylavni57/followers/>
- Facebook, Pseudo : Enver Avdyli, <https://www.facebook.com/enver.avdyli.1>

6. Articles académiques :

- *Covid-19 and Quarantine: Indicators of Domestic violence in Kosovo*. Gollopéni, B., & Kamberi, F., 2020. <https://pathofscience.org/index.php/ps/article/view/804>
- Gjeloshaj Hysaj, K. Comment sortir du Moyen-Âge ? *Confluences Méditerranée*, N°62(3), 87-94, 2007. <https://doi.org/10.3917/come.062.0087>.

7. Autres :

- *Guidance - Country policy and information note : blood feuds, Albania*, UK Government website, July 2024. <https://www.gov.uk/government/publications/albania-country-policy->

[and-information-notes/country-policy-and-information-note-blood-feuds-albania-september-2022-accessible](#)

- *Albanie, la pratique du Kanun toujours d'actualité*, Blog Asile Savoie, 21 mars 2017.
<https://www.asilesavoie.com/blog/2017/03/21/albanie-la-pratique-du-kanun-toujours-dactualite/>
- *Albania Blood Feuds*, Issue Paper, Immigration and Refugee Board of Canada, May 2008.
[https://www.ecoi.net/en/file/local/1148361/1684_1243258524 http-www2-irb-cisr-gc-ca-en-research-publications-index-e-htm.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1148361/1684_1243258524_http-www2-irb-cisr-gc-ca-en-research-publications-index-e-htm.pdf)
- *Grate udheheqese perballen me 30 lloje te paragjykimeve ne vendin e punes*, Akademipune Dhjetor '24 [Traduction non officielle depuis l'albanais]: "Great leader facing 30 types of prejudices in the workplace"
<https://akademia.kosovajob.com/grate-udheheqese-perballen-me-30-lloje-te-paragjykimeve-ne-vendin-e-punes>